

# Etudier en France

## Bourse de doctorat en co-tutelle



# Livret du candidat

Année 2019

**Francouzský institut v Praze**  
Vědecká a univerzitní sekce  
Štěpánská 35, 111 21 Praha 1  
T +420 221 401 011  
[www.ifp.cz](http://www.ifp.cz) / [ifp@ifp.cz](mailto:ifp@ifp.cz)

**INSTITUT  
FRANÇAIS**  
Prague



## Présentation

L'Ambassade de France à Prague offre aux étudiants des universités tchèques la possibilité d'obtenir une bourse du gouvernement français afin d'effectuer **un doctorat en co-tutelle dans tous les domaines scientifiques**, et notamment dans les domaines suivants (et leurs sous-disciplines) :

- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences Exactes de l'Ingénieur
- Sciences Economiques et Juridiques
- Sciences Humaines et Sociales
- Médecine

Un doctorat en co-tutelle est un doctorat préparé alternativement dans une université tchèque et dans une université française, à l'issue duquel l'étudiant recevra un double diplôme. Le travail de recherche s'effectue donc sous la direction conjointe d'un scientifique tchèque et d'un scientifique français. **Pendant trois années, le doctorant séjourne alternativement dans chacune des deux universités.** Pour chacun de ses trois séjours en France, le doctorant bénéficie d'une bourse du gouvernement français pour une durée de 5 mois. La période est de 3 ans maximum, sans possibilité de prolongation. Les séjours devront commencer le 1er octobre ou le 1er novembre.

Les modalités de la préparation du doctorat sont régies par un document appelé « **convention de co-tutelle de thèse** », co-signé par l'université tchèque et par l'université française. Il est recommandé aux candidats de se soucier de ce document et de demander des précisions à son sujet aux scientifiques tchèque et français qui vont l'encadrer.

**Dans le cas où la convention ne serait pas disponible au moment de l'envoi du dossier de candidature, une lettre d'engagement de chacun des tuteurs peut suffire.**

**Dans le cas où ce document ne serait pas établi et signé avant le début du 1er séjour en France du boursier de cotutelle, la bourse pourrait lui être retirée.**

## Public concerné

Seuls les étudiants qui sont ou seront diplômés de l'enseignement supérieur (Ing. ou Mgr.) **avant leur départ** en France peuvent déposer leur candidature à une bourse de doctorat en cotutelle.

Il est nécessaire d'être inscrit dans une université tchèque et dans une université française.

**Vous n'avez pas besoin de parler français pour bénéficier d'une bourse.**

Les bourses sont ouvertes aux étudiants non francophones, à la condition que l'encadrant français précise dans sa lettre que son université est d'accord pour que les études se fassent en anglais.

## Encadrement du doctorant

Il appartient au candidat à une bourse de doctorat en co-tutelle ou à son responsable tchèque de prendre contact avec un scientifique français susceptible d'assurer l'encadrement du doctorat pour la partie française.

De nombreuses coopérations et contacts existent déjà entre équipes de recherche tchèques et françaises. Il est recommandé aux étudiants de se renseigner auprès de leurs professeurs tchèques à ce sujet. Dans le cas où aucune coopération n'existe déjà entre l'équipe tchèque et l'équipe française envisagée par l'étudiant, le jury de sélection saura apprécier les efforts mis en place par le candidat pendant la préparation de son projet pour initier des contacts entre ces deux équipes.

Des liens vers des sites Internet présentant les universités françaises et leurs domaines d'activité peuvent être consultés à partir du lien :

<https://doctorat.campusfrance.org/phd/dschools/main>

① En France, pour s'inscrire en doctorat, les étudiants doivent soit être titulaires d'un Master de recherche, soit obtenir une équivalence de ce diplôme. **Cette équivalence est délivrée par l'université française.** Les candidats à une bourse de doctorat en co-tutelle sont invités à se renseigner auprès de leur responsable français afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette équivalence.

## Droits auxquels ouvre la Bourse du Gouvernement Français

Le boursier reçoit une aide de 1060 euros par mois (équivalent de 27 077 CZK).

Il peut demander l'aide de Campus France dans sa recherche de logement. La durée du séjour dans le logement fourni ne peut excéder le délai pour lequel vaut la bourse.

S'il souhaite trouver son logement par ses propres moyens, il peut demander une aide financière à Campus France sur présentation d'un contrat en bonne et due forme signé avec et des quittances de loyer.

Par ailleurs, le boursier peut bénéficier d'une aide au logement (APL) s'il en fait la demande une fois sur place auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de sa commune. Le montant de cette aide dépend du loyer et des ressources du bénéficiaire.

Le transport vers la France est à la charge du boursier. Cependant, Campus France peut prendre en charge le transport du lieu d'arrivée au lieu de séjour du boursier.

## Dossier de candidature

- un **curriculum vitae** de deux pages maximum, rédigé en français ou en anglais, précisant notamment les coordonnées du candidat (adresse, numéro de téléphone et e-mail)
- une **lettre de motivation** de deux pages maximum, rédigée en français ou en anglais, précisant le projet professionnel du candidat. Vous devrez également expliquer votre choix d'étude et de la France
- un **descriptif** de deux pages maximum, rédigé en français ou en anglais, précisant le projet de recherche. Ce document devra impérativement fixer les **dates des trois séjours de cinq mois en France\***, ainsi que les **noms et coordonnées des responsables tchèques et français**
- une **lettre du responsable français** du doctorat, précisant qu'il accepte de partager la direction du doctorat avec son homologue tchèque et qu'il s'engage à encadrer et accueillir dans son unité de recherche le doctorant tchèque pendant ses trois séjours de cinq mois en France. Cette lettre peut être écrite sous réserve éventuelle de l'obtention de l'équivalence du Master. Cette lettre doit préciser les dates de séjour.
- une **lettre du responsable tchèque** du doctorat précisant qu'il accepte de partager la direction du doctorat avec son homologue français, cette lettre si elle est rédigée en tchèque doit être accompagnée de sa traduction en français ou en anglais. Cette lettre doit préciser les dates de séjour.
- un **relevé des notes les plus récentes** obtenues au cours du cursus universitaire (au moins les deux dernières années d'études).

\* Dates de séjour : les séjours en France doivent démarrer le 1er octobre ou le 1er novembre.

**Les dossiers de candidature doivent parvenir par email et en un seul envoi à la Chargée de Mission Scientifique ([sciences.prague@gmail.com](mailto:sciences.prague@gmail.com)) avant le 1<sup>er</sup> février 2019, 17:00.**

**Merci de nous envoyer les documents demandés (format PDF de préférence) de la façon suivante :**

- Sous un dossier unique compressé ayant pour titre : « **NOM Prénom - Cotutelle – Catégorie** ». Nous comptons quatre catégories autour desquelles seront organisés les jurys :
  - Sciences de la vie et de la Terre et Médecine (SVT et Médecine),
  - Sciences Economiques et Juridiques (SEJ),
  - Sciences Exactes et de l'Ingénieur (SEI),
  - Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Veillez nous indiquer les initiales de la catégorie à laquelle votre projet correspond Exemple : DUPONT Amélie – Cotutelle – SEJ.

- Chaque document qui compose ce dossier doit être nommé de la façon suivante : « **NOM Prénom-nom du document (ex : DUPONT Amélie - CV)**».

Le dossier compressé avec tous les documents demandés doit être envoyé soit par e-mail à l'adresse suivante : [sciences.prague@gmail.com](mailto:sciences.prague@gmail.com) soit par le biais d'un site de stockage / mise à disposition de documents (pour des documents plus volumineux). Dans ce dernier cas, pensez à nous communiquer le nom et l'accès au site !

## **Sélection des candidatures**

Après la date de clôture des candidatures, le Service Scientifique et Universitaire de l'Ambassade de France effectuera une première sélection des dossiers et adressera un courrier à tous les candidats au cours de la première quinzaine de février 2019 afin de les informer de sa décision.

Les candidats dont les dossiers auront été retenus seront invités à défendre leur projet d'étude fin février 2019 devant un jury franco-tchèque, composé d'enseignants et de chercheurs des deux pays et de représentants de l'Ambassade de France.

Chaque candidat devra exposer son projet **en dix minutes (7 diapositives maximum)** puis répondre aux questions que lui posera le jury.

Les critères principaux d'appréciation d'une candidature sont la qualité scientifique du projet, le sérieux de sa préparation et son intérêt pour l'étudiant. Il est rappelé qu'à travers le programme de bourses du Gouvernement français, l'Ambassade de France à Prague permet à des étudiants tchèques d'acquérir en France des compétences et une expérience qu'ils pourront valoriser à leur retour en République tchèque. Ils deviennent, par ce biais, des acteurs clés des relations entre les deux pays.

## Calendrier

| <b>1er février 2019</b> | <b>Date de clôture des candidatures</b> |
|-------------------------|---|
| 25 février 2019         | Jury Sciences Humaines et Sociales      |
| 26 février 2019         | Jury Sciences Exactes de l'Ingénieur    |
| 27 février 2019         | Jury Sciences de la Vie et Médecine     |
| 28 février 2019         | Jury Sciences Economiques et Juridiques |
| Mi-mars 2019            | Résultats                               |

## Contact

Il est conseillé aux candidats désirant obtenir des informations plus précises, qui ne figureraient pas dans ce livret, de contacter :

Mathieu Wellhoff – [mathieu.wellhoff@ifp.cz](mailto:mathieu.wellhoff@ifp.cz)  
**Attaché de coopération scientifique et universitaire**

**Institut français de Prague**  
**Pôle scientifique et universitaire**  
Štěpánská 35 - PO BOX 850 - 111 21 PRAHA 1  
Telefon: (+420) 221 40 10 24 - Fax: (+420) 221 40 10 54  
Internetové stránky: [www.ifp.cz](http://www.ifp.cz) a [www.france.cz](http://www.france.cz)